

BUDGETS 2020

Note de présentation brève et synthétique

Le cadre général du Budget communal

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune de La Boisse (<http://www.ville-laboisse.fr/>)

Budget principal

1- Éléments de contexte

Le Budget primitif 2020 a été voté le 19 février 2020 et se caractérise par

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Une légère augmentation de la fiscalité locale (taxe foncières uniquement) ne permettant pas de compenser les baisses de dotation de l'état.
- Un programme d'investissement à hauteur de la capacité d'autofinancement, qui sera mis en œuvre après les élections municipales

2- La section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 2.348.461€

2-1- Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts et taxes (82%), aux dotations et subventions (9%) et à l'excédent reporté de 2019 (5%).

- La fiscalité : Il a été décidé et approuvé d'appliquer une légère augmentation des taux d'imposition de +1,5% uniquement sur les taxes foncières, ce qui représente pour 2020:

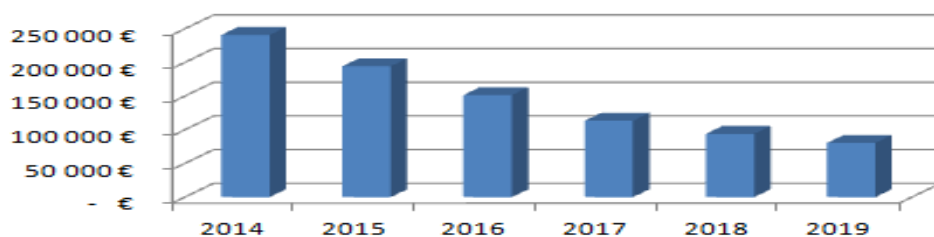
Taxe d'habitation : 6,85% (même taux qu'en 2019)

Taxe sur le foncier bâti : 9,27%

Taxe sur le foncier non bâti : 45.76%

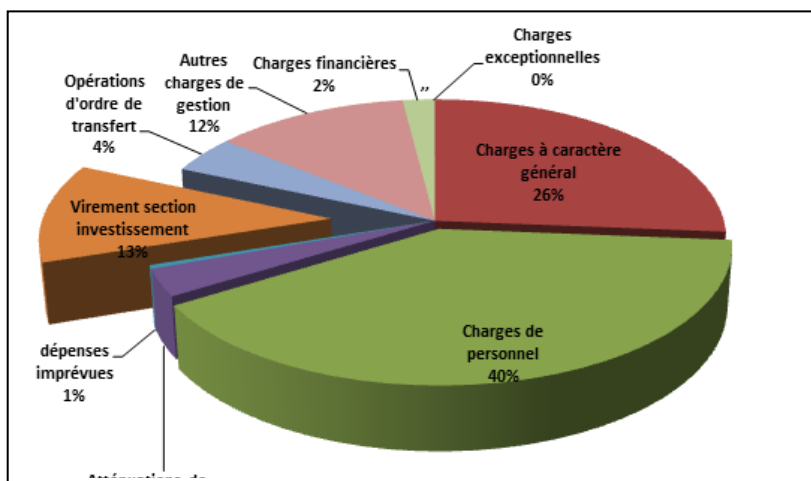
- Les dotations versées par l'état ont diminué de plus de 66% en 6 ans :

DGF



2-2- Les Dépenses de fonctionnement :

Dépenses Fonctionnement 2020	
Charges à caractère général	616 888 €
Charges de personnel	939 255 €
Atténuations de produits	76 000 €
dépenses imprévues	10 000 €
Virement Section Investissement	272 517 €
Opérations d'ordre de transfert	100 901 €
Autres charges de gestion	285 800 €
Charges financières	46 600 €
Charges exceptionnelles	500 €
Total des dépenses	2 348 461 €



Les charges à caractère générale comprennent les dépenses courantes (Electricité, eau, assurances, entretien des bâtiments.....). Elles sont en augmentation en 2020 sur le poste cotisations, suite à une non facturation du 2^{ème} s'emmètre 2019 par le SIEA, la dépense 2020 comprend donc 3 semestres.

Les charges de personnels sont en très légère diminution et représentent 40% du budget.

Le virement à la section d'investissement permet d'affecter un montant de près de 273K€, mais la capacité d'autofinancement est en diminution de 15% par rapport à 2019.

Les autres charges de gestion sont principalement constituées par les subventions aux associations (+25%, suite à l'ouverture d'un RAM fin 2019) et le montant attribué au CCAS est maintenu à l'identique.

3- La section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à hauteur 864.112€:

3-1- Les recettes d'investissement

Recettes Investissement	
Virement section fonctionnement	272 517 €
Produits de cessions	100 €
Opérations de transfert entre sections	100 901 €
Dotations fonds divers réserves	490 594 €
Subventions d'investissement	0 €
Total recettes	864 112 €

Les recettes d'investissements sont constituées par :

- à plus de 55% par les dotations et fonds de réserve (Excédent de fonctionnement capitalisé, FCTVA, Taxe d'aménagement..)

- 31% par le virement de la section de fonctionnement

3-2 Dépenses d'investissement :

Elles sont principalement constituées par:

- le remboursement du capital des emprunts (30%): remboursement d'un prêt à court terme contracté pour la construction du nouveau restaurant scolaire.

- les immobilisations 37%, des travaux SIEA d'éclairage public (6%). L'équilibre budgétaire permet cette année de dégager une enveloppe de 38 K€ pour les immobilisations.

Compte tenu des élections municipales aucun programme d'investissement n'est encore défini.